



Acte d'engagement Consommateur - Producteur de Viande

Saison 2018/2019

➤ Entre l'adhérent :

NOM & Prénom :

E-mail :

Adresse :

Tél. Domicile :

Tél. portable :

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Régler au moment de la commande au producteur,
- ✓ Trouver un remplaçant en cas de vacances ou exceptionnellement de désistement,
- ✓ Etre solidaire des aléas de la production,
- ✓ Participer à la vie de l'association,
- ✓ **Faire 4 commandes minimum de viande de bœuf et/ou de veau**

➤ Et le producteur de viande :

VILLEPONTOUX Jean-Luc et Antoine

Domaine des Faures
33920 CIVRAC DE BLAYE

Courriel : jjvillepontoux@wanadoo.fr

Tél/Fax : 05 57 58 00 24

➤ Qui s'engage à :

- ✓ Effectuer les livraisons selon le rythme de sa production, à raison de 6 fois dans l'année,
- ✓ Echanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits,
- ✓ Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production,
- ✓ Participer à la vie de l'association,
- ✓ Livrer la viande en caissettes et sous vide.

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :**➤ LIVRAISON – DISTRIBUTION DES CAISSETTES**Période de livraison : **mai 2018 à fin mars 2019**

Lieu : 135, rue Mazarin - 33000 BORDEAUX

Jour : Mercredi de 19 h 00 à 20 h 00

➤ TARIF

Bœuf : colis de 10 Kg : 160 € / colis 5Kg : 85 €

Veau : colis de 10 Kg : 150 € / colis 5kg : 80 €

*Pour le bœuf, possibilité d'avoir de la viande de grisons, des saucisses et/ou des merguez **avec un supplément.****Pour le bœuf et le veau, possibilités d'avoir des abats **avec un supplément.*****➤ CONDITIONS DE REGLEMENT**Paiement lors de la commande (*en fonction des produits achetés*), par chèque établi à **l'ordre du producteur, EARL du Bioneur**, (*daté du jour de la signature de la commande*).**Une cotisation annuelle de 10 € valable pour tous les contrats, est demandée pour l'adhésion à l'Association « Terre et Sillons ».***N.B. : ce chèque, daté du jour de l'adhésion, est à établir à l'ordre de l'Association « Terre et Sillons ».***➤ DATES DE DISTRIBUTION**

BŒUF et VEAU
30 mai 2018
26 septembre 2018
28 novembre 2018
30 janvier 2019
27 mars 2019

➤ REFERENCES

Le dit acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la période du présent engagement.

Fait à Bordeaux Saint-Genès en 1 exemplaire (1) le / /2018	
L'Adhérent	Le Producteur

*(1) exemplaire à remettre signé au producteur***Contacts coordinateurs**

Dominique ESCALIER	d.escalier@orange.fr	06 82 05 58 48 (veau)
Mireille FRESTEL	mfrestel@orange.fr	06 62 70 90 08 (boeuf)